



**Esseiva Catherine, Michellod Savio**

Quelles mesures complémentaires en cas de pénurie d'eau et/ou en cas de pénurie d'électricité ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 25.03.24

**Dépôt**

Différentes mesures ont bien été identifiées dans les objectifs cantonaux. Cependant, la vulnérabilité de nos ressources face à la pollution et aux changements climatiques doit nous inciter à activer les objectifs, à cibler et prioriser les mesures et à œuvrer pour des dispositions précises !

Aujourd'hui, face à la pollution et aux changements climatiques les débits de sources et les niveaux des nappes phréatiques doivent être connus et leur sensibilité aux changements climatiques doit être maîtrisée.

C'est parce que ces éléments sont prioritaires et doivent être approfondis que nous posons les questions complémentaires suivantes, en appoint à la motion « captages » déposée.

En effet, nous nous trouvons à un moment critique, confrontés à des défis climatiques sans précédent qui exigent de nous non seulement de la réflexion, mais surtout de l'action concrète !

Dans le contexte actuel, marqué par des changements climatiques rapides et des impacts environnementaux de plus en plus palpables, il est de notre devoir en tant que législateur de prendre des mesures proactives et réfléchies pour la gestion de nos ressources naturelles, essentielles.

Dans la motion déposée :

***Captages : activer le développement et prioriser les dispositions pour assurer nos ressources en eau – « parce que l'eau est la Vie » !***

- Il s'agit d'une part, d'améliorer activement la gestion de l'eau potable en renforçant la mise en place du plan cantonal de gestion de l'eau par des mesures complémentaires, afin d'assurer l'approvisionnement de l'eau en cas de pénurie.
- D'autre part, en cas de pénurie d'électricité, il s'agit de préciser dans la gestion et la planification, les répartitions y relatives

**Ces éléments devant être clairement approfondis et complétés, nous posons les questions complémentaires suivantes :**

1. Comment le plan cantonal de gestion de l'eau envisage-t-il d'intégrer les défis posés par le changement climatique, notamment en ce qui concerne la prévision et la préparation aux périodes de sécheresse accrues et aux phénomènes météorologiques extrêmes ?
2. En cas de pénurie d'électricité, quelle stratégie complémentaire est envisagée pour assurer une distribution équitable et efficace des ressources énergétiques ? (actuellement, aucune disposition n'est précisée)

3. Quel rôle les collaborations interrégionales joueront-elles dans la gestion et la mitigation des effets des pénuries d'eau et d'électricité et comment ces collaborations peuvent-elles être renforcées pour répondre efficacement aux défis climatiques ?
4. Quelles mesures proactives sont envisagées pour anticiper et atténuer les impacts des pénuries d'eau et/ou d'électricité, plutôt que de se limiter à des solutions réactives ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa diligence.

---